**Bulletin de mise en candidature**

**Représentant de la partie contractante patronale au conseil d’administration du Comité paritaire de l’industrie de la signalisation routière du Québec (CPPISRQ)**

La période de mise en candidature se termine **le 2 octobre 2025, à 12h**, les bulletins doivent donc être reçus avant la fin de ce délai.

L’entreprise qui souhaite présenter la candidature d’un représentant au conseil d’administration du *Comité paritaire de l’industrie de la signalisation routière du Québec* (CPISRQ), doit :

* Être assujettie au *Décret du personnel de l’industrie de la signalisation routière du Québec* (D1529-2022)
* Être à jour et payer les cotisations dues au CPAS qui, par la suite, sera remplacé par le CPISRQ lorsqu’il sera créé
* Être membre en règle de l’AQEI et être membre actif[[1]](#footnote-1) du Comité signalisation (vous pouvez devenir membre de l’AQEI, et par la suite, du Comité signalisation en [cliquant ici](https://aqei.cc/inscription_membre)).

Les personnes suivantes sont inhabiles à être membre du comité paritaire :

* Les mineurs et les majeurs sous tutelle ou curatelle
* Les faillis non-libérés
* Celles à qui le Tribunal interdit l’exercice de la fonction d’administrateur d’une personne morale conformément à l’article 329 du *Code civil* suivant les modalités prévues à l’article 330 de ce code
* Celles trouvées coupables d’une infraction prévue à l’article 37.1 de la *Loi sur les décrets de convention collective*, ou lorsqu’elle se rapporte à cette infraction, à l’article 39 de la Loi

Je confirme que l’entreprise que je représente respecte les conditions ci-dessus énoncées.

Je confirme être habilité à être membre d’un comité paritaire selon les critères énoncés ci-dessus.

Je souhaite soumettre ma candidature au poste suivant :

[ ]  **Membre** du conseil d’administration du *Comité paritaire de l’industrie de la signalisation routière du Québec*

[ ]  **Substitut** au conseil d’administration du *Comité paritaire de l’industrie de la signalisation routière du Québec*

Nom du candidat ou de la candidate : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Entreprise : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date :Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**Retourner le présent bulletin de mise en nomination à l’attention de Caroline Amireault, avocate et directrice générale de l’AQEI**

|  |  |
| --- | --- |
| **Par télécopieur**514-324-3334 | **Par courriel**caroline.amireault@aqei.cc |

1. Membre actif : membre qui participe aux travaux du Comité signalisation et qui, annuellement, est présent à la majorité des réunions. [↑](#footnote-ref-1)